ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 48458

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la numérisation du débat public. Dans son rapport « Citoyens d'une société numérique, Accès, Littératie, Médiations, Pouvoir d'agir : pour une nouvelle politique d'inclusion », remis en novembre 2013, le Conseil national du numérique préconise que les dispositifs réglementaires de débat public comportent tous une part numérique et que celle-ci s'appuie, dans la mesure du possible, sur des plateformes existantes et partagées plutôt que sur des dispositifs *ad hoc*. Il souhaite connaître les suites qu'il entend donner à cette proposition.

Texte de la réponse

L'ensemble des débats publics et des consultations ministérielles sont recensées sur le portail vie-publique. fr et donnent accès aux espaces participatifs. Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), y contribue ne serait-ce que par son implication dans la mise en oeuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement, loi du 27 décembre 2012, ordonnance du 5 août 2013. Ses consultations sont ouvertes en ligne sur son site et accessible dès la page d'accueil : http ://www. consultations-publiques. developpement-durable. gouv. fr/. La Commission nationale du débat public (CNDP), a également développé un site institutionnel qui fournit toute l'information relative aux débats publics organisés dans le cadre législatif et réglementaire des articles L. 121-1 et suivants. Ce site portail est développé sur un logiciel non propriétaire et offre un accès direct à l'ensemble des débats publics ouverts ou passés. Il autorise une forte interactivité avec les citoyens. Toutefois, si le choix de recourir à un autre type de plateforme était arbitré au niveau interministériel le MEDDE s'y conformerait.

Données clés

Auteur : M. Lionel Tardy
Circonscription : Haute-Savoie (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48458
Rubrique : Administration
Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 février 2014, page 959
Réponse publiée au JO le : 17 juin 2014, page 4994